

# ASSEMBLÉE NATIONALE

20 mars 2023

---

VISANT À PROTÉGER LES LOGEMENTS CONTRE L'OCCUPATION ILLICITE - (N° 818)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CE101

présenté par  
M. Kasbarian, rapporteur

-----

### ARTICLE 1ER C

Supprimer cet article.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose la suppression de l'article. Celui-ci, qui impose au préfet d'expulser de la personne sujette à une décision judiciaire d'expulsion, avant l'expiration des délais d'appel, meconnaît le droit fondamental au recours.